



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 4 juin 2013

Compte rendu affiché le : 7 juin 2013

Date de la convocation : 29 mai 2013

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 22

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 15

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Boudier J P, Louat R, Philippon B, Tardy F, Lornage F

CCFL : Berthet C, Séon M, Vincent G (2)

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M

SEM : Guyot P

Autres communes: Thizy G, Reynard R, Piot M, Bouchut O, Barcet A, Toinon D, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Bouchut O

Excusés : P Morales, R Bouchut, G Villemagne, L Rousset, P Gonon, A Philippon

N° 415–Convention avec SEM pour année 2012

Afin de régulariser le financement de SEM pour les missions d'animation de la cellule rivière Furan pour 2012, il est nécessaire de prendre une délibération pour valider la convention 2012. Le montant des dépenses a été inscrit au budget 2013.

Pour l'année 2012, le montant de la participation à la charge du SIMA Coise est de 7 254 €. Cette somme est prise en charge par la CCPSG dans le cadre de sa participation au SIMA Coise.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à signer la convention de partenariat établie entre le SIMA Coise et Saint-Etienne Métropole pour le suivi du contrat de rivière – Année 2012.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20130604-415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2013

Publication : 10/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait à Saint Galmier

Le 4 juin 2013

Le Président

J Y Charbonnier

SIMA COISE
Le Passage du Cloître
42330 Saint Galmier
Tél. : 04 77 52 54 57